**UN NOUVEAU PROGRAMME DE COOPÉRATION BILATÉRALE**

La France et l’Australie sont liées par un partenariat durable forgé par un siècle de causes partagées et de sacrifices.

La présente feuille de route ouvre un nouveau chapitre ambitieux de leur relation bilatérale.

Ses trois piliers (défense et sécurité, résilience et action climatique, éducation et culture) renforcent les intérêts nationaux et internationaux des deux pays, un accent particulier étant mis sur le Pacifique Sud.

La France et l’Australie prennent note des défis stratégiques que la région indopacifique doit relever et s’appuient sur leur partenariat pour faire progresser la paix, la stabilité et la prospérité dans la région. Elles défendent un ordre international fondé sur l’état de droit et les normes agréées.

L’action climatique est une priorité, tant sur le plan national qu’international. La France et l’Australie travaillent en étroite coopération en faveur de l’adaptation et d’une transition énergétique propre et juste dans les deux pays et ainsi que dans la région indopacifique en lien avec leurs partenaires.

La culture et la personne humaine sont au cœur de leur identité. Elles favorisent les possibilités de collaboration dans le domaine de la recherche et de l’éducation ainsi que la compréhension interculturelle entre les deux pays afin de renforcer les relations interpersonnelles.

La feuille de route est un document vivant. Elle sera revue périodiquement pour rester adaptée à ses objectifs, avec de nouvelles activités en fonction des nouveaux intérêts.

## Le Centre d’excellence franco-australien pour la région indopacifique

Le Centre d’excellence franco-australien pour la région indopacifique reconnaît l’importance croissante de cette région au niveau international et l’intérêt que partagent la France et l’Australie pour traiter certaines problématiques de cette région. La feuille de route comprend trois programmes distincts appelés à se développer :

**Le programme d’études indopacifiques franco-australien** renforcera les liens institutionnels et permettra des projets conjoints sur les problématiques stratégiques prioritaires, rendant ainsi les relations entre la France et l’Australie plus denses, plus larges et plus durables. Laboratoire d’idées, le programme d’études indopacifiques favorisera une réflexion à long terme, contribuera au débat public et encouragera la création de nouveaux réseaux sur les politiques publiques. Il offrira des possibilités d’échanges universitaires, de projets et de sensibilisation concernant l’environnement économique et stratégique et les questions de sécurité non traditionnelles de la région indopacifique, notamment grâce à des dialogues dans le cadre de la diplomatie hybride et de la diplomatie non gouvernementale. Le programme fournira des informations précieuses aux décideurs, universitaires et membres du public en France et en Australie. Dans le cadre de ce programme, une collaboration réelle pourra être mise en œuvre entre institutions et experts français et australiens grâce à un programme de visites. Ce programme sera piloté par une grande institution australienne et bénéficiera d’une présence en ligne spécifique afin d’en faciliter l’accès au public.

**Le programme franco-australien pour la transition énergétique** renforcera la coopération entre les acteurs français et australiens de la transition énergétique. Il réunira les principaux chercheurs, institutions, entreprises et experts du secteur industriel, en France et en Australie, pour mettre en commun des connaissances et les partager dans toute la région indopacifique. Il soutiendra également des propositions conjointes d’universités et de centres technologiques et de recherche français, australiens ou de la région indopacifique, pour collaborer à la transition énergétique. Il aidera également les PME et les petites entreprises innovantes dans leurs projets industriels.

**L’initiative franco-australienne de partage des connaissances dans la région du Pacifique** renforcera la coopération universitaire et de recherche entre la France et l’Australie pour promouvoir une meilleure compréhension commune des problématiques dans le Pacifique et favoriser la compréhension des principaux enjeux de la région, notamment en matière de changements climatiques et d’environnement. Elle favorisera la collaboration universitaire et de recherche dans la région du Pacifique et contribuera à coordonner la recherche dans des domaines présentant un intérêt pour répondre aux besoins de la région.

Le programme d’études indopacifiques franco-australien, le programme franco-australien pour la transition énergétique et l’initiative franco-australienne de partage des connaissances dans la région du Pacifique contribueront tous les trois au renforcement de la prise de décisions à partir de connaissances concrètes.

## Partenariats pour le climat et la résilience dans la région du Pacifique

La France et l’Australie s’engagent au niveau ministériel pour renforcer leur coopération dans la région du Pacifique dans le domaine du climat et de l’environnement, notamment dans le cadre de leur travail avec d’autres nations du Pacifique. Elles examinent les moyens de faire face aux changements climatiques et de soutenir l’utilisation durable, la gestion et la conservation des ressources terrestres, forestières et océaniques en fonction des priorités de la région du Pacifique.

La France et l’Australie approfondiront leur engagement en faveur du secteur forestier et des institutions chargées du climat et de l’environnement en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Elles coopéreront pour aider ce pays à promouvoir la gestion durable des forêts tropicales humides qui constituent un puits de carbone important pour la planète, et elles identifieront des possibilités d’attirer des moyens internationaux de financement de l’action climatique. Elles œuvreront également pour aider à renforcer les systèmes de marché du carbone en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Une lettre d’intention entre l’Agence française de développement (AFD) et le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce développera la collaboration et la coordination opérationnelles sur les questions liées au climat, à la résilience, à la prévention des risques de catastrophes naturelles et à la gestion des risques de catastrophe dans la région du Pacifique. Elle mettra l’accent sur :

* l’amélioration de l’échange d’informations pour garantir la coordination et l’échange de savoir-faire et de connaissances efficaces et réels concernant le climat, la résilience et la gestion des risques de catastrophes ;
* le renforcement de la collaboration dans le cadre de l’Initiative Kiwa et la coordination des programmes sur le climat et la biodiversité, ainsi que sur les océans, notamment grâce au Partenariat international pour le carbone bleu, en particulier les programmes qui mettent en avant l’égalité de genre;
* le financement parallèle de projets et de programmes stratégiques, notamment grâce à la Facilité australienne de financement des infrastructures pour la région du Pacifique, conformément à la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l’horizon 2050. La France et l’Australie s’efforcent de promouvoir les programmes et projets qui i) encouragent la transition énergétique ; ii) renforcent la résilience des écosystèmes, des populations et des infrastructures aux changements climatiques et aux catastrophes ; iii) soutiennent la durabilité et la compétitivité des secteurs maritimes.

Pour renforcer leur engagement dans le Pacifique, la France et l’Australie s’engageront également à tenir une réunion ministérielle 2+2 sur le climat et l’environnement concernant des sujets importants pour la région.

En outre, les ministères de l’agriculture des deux pays recenseront des domaines de coopération potentielle pour parvenir à des systèmes agricoles et alimentaires durables, sains et résilients aux changements climatiques.

La France et l’Australie continueront de soutenir les pays et territoires insulaires du Pacifique pour aider à réduire les effets négatifs des changements climatiques sur les systèmes alimentaires, préserver les ressources génétiques de la région et faire en sorte que les populations du Pacifique aient accès à une alimentation et à des cultures locales traditionnelles, diverses et nutritives, ainsi qu’à des moyens de subsistance durables.

Elles s’appuieront sur leur coopération étroite et efficace dans le domaine de l’aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe, notamment dans le cadre de l’arrangement FRANZ dont le 30e anniversaire a été célébré en 2022. Ensemble, elles soutiendront le programme de stockage humanitaire de la région du Pacifique afin d’améliorer les capacités de préparation et de réaction aux situations d’urgence en créant des stocks humanitaires prépositionnés dans les pays insulaires du Pacifique. Dans le cadre du mécanisme FRANZ, elles s’efforceront également de renforcer leur coopération pour le déploiement de capacités de réaction aux urgences sanitaires.

## Coopération concernant les minerais critiques

La France et l’Australie sont engagées dans un dialogue stratégique sur les minerais critiques qui contribuera à leur sécurité et prospérité économiques mutuelles grâce à des chaînes d’approvisionnement stables, sûres, transparentes et résilientes en minerais critiques.

Le dialogue permettra un échange d’informations concernant les évolutions des politiques et des marchés dans chaque pays et fournira un mécanisme de collaboration en vue de résultats concrets permettant notamment de :

* Faciliter les projets communs franco-australiens soutenus par l’État concernant la cartographie des chaînes de valeur potentielles des minerais critiques, entre entreprises ou en lien avec les activités de recherche et développement des institutions scientifiques des deux pays ;
* Faciliter les investissements et l’accès à des contrats d’achat de la production au profit des investisseurs français et australiens des secteurs minier et industriel ;
* Favoriser les positions communes sur le secteur des minerais critiques dans les enceintes régionales et internationales, notamment en instaurant, reconnaissant et mettant en œuvre des cadres de gouvernance, sociaux et environnementaux de qualité afin de promouvoir des normes minières durables.

##  Renforcer l’accès, l’interopérabilité et les échanges d’information dans le domaine de la défense

La France et l’Australie développent leur coopération de défense en améliorant l’accès réciproque aux installations militaires en s’appuyant sur les cadres juridiques existants.

Le renforcement de l’accès de la France aux installations de défense australiennes portera la coopération à un niveau supérieur. Le renforcement de l’accès de l’Australie aux installations de défense françaises dans les océans Pacifique et Indien facilitera une présence australienne plus soutenue dans les domaines d’intervention prioritaires.

La France et l’Australie approfondissent l’interopérabilité militaire par des activités conjointes plus complexes. Elles intensifient leurs dialogues, échanges stratégiques et échanges de renseignement pour renforcer la compréhension mutuelle et améliorer la coopération face à leurs problématiques stratégiques communes.

## Coopération de l’industrie de défense

La France et l’Australie intensifient la coopération mutuellement bénéfique de leurs industries de défense par un programme de dialogue, d’échanges et d’initiatives conjointes afin de renforcer la collaboration entre leurs industries de défense. Cette collaboration inclut des activités en vertu de la Déclaration d’intention sur la coopération dans le domaine spatial militaire et la fourniture conjointe de munitions 155 mm à l’Ukraine.

## Coopération culturelle

La France et l’Australie renforceront les relations interpersonnelles grâce à une Fondation pour les Echanges Culturels Franco-Australiens en Australie et à une Initiative culturelle australienne en France.

La Fondation culturelle et l’Initiative culturelle développeront des liens entre les institutions artistiques et culturelles, notamment par des programmes de résidence artistique en France et en Australie. Elles renforceront la coopération régionale avec les pays et territoires du Pacifique.

La Fondation culturelle et l’Initiative culturelle développeront des opportunités d’échanges culturels et de compréhension mutuelle. Les deux pays collaboreront pour promouvoir des activités culturelles et, le cas échéant, encourageront les commissions conjointes, la conservation conjointe, les co-productions et l’échange d’informations.

### Une histoire commune

En consultation avec la communauté aborigène de Tasmanie, une initiative historique assurera la numérisation, la transcription et la traduction des archives de l’expédition en Tasmanie de d’Entrecasteaux à la fin du XVIIIe siècle et la sensibilisation à ces archives.

Sous réserve de l’accord des communautés des Premières nations, les gouvernements français et australien pourraient dresser conjointement la liste des registres d’expédition détenus par les Archives nationales à Paris et d’autres institutions patrimoniales en France et en Australie sur le Registre Mémoire du monde de l’UNESCO.

Un programme distinct est en cours sur le rapatriement des restes humains des peuples aborigènes et des peuples insulaires du détroit de Torres se trouvant actuellement en France. Un comité mixte d’experts français et australiens chargés d’identifier et de vérifier la provenance et l’origine des restes humains australiens présumés du XVIIIe siècle jusqu’au XXe siècle détenus dans des collections publiques françaises est au cœur de ce travail. Il supervisera la recherche scientifique conjointe non invasive et les activités dans les deux pays.

La France et l’Australie œuvreront également au renforcement des échanges de connaissances sur la diversité culturelle dans la région indopacifique, y compris les peuples et la culture des Premières nations australiennes.

## Coopération dans l’Antarctique et l’océan Austral

Un dialogue de haut niveau sur les pôles recensera les possibilités de coopération sur les questions antarctiques, notamment le renforcement du système du Traité de l’Antarctique, les activités de recherche scientifique, les efforts de préservation des échanges scientifiques, culturels et environnementaux dans l’Antarctique, le développement de capacités techniques, le partage d’actifs et d’installations, l’examen de la possibilité de moderniser les infrastructures et d’autres activités.

La France et l’Australie cherchent à intensifier la recherche sur le climat dans l’Antarctique afin d’améliorer la compréhension des changements climatiques ainsi que de l’écosystème et des populations halieutiques dans les zones économiques exclusives française et australienne sur le plateau des Kerguelen. Par cet engagement et cette coopération, elles renforceront les travaux de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l’Antarctique (CCAMLR).

La France et l’Australie décerneront chaque année une médaille Hawke-Rocard récompensant des résultats remarquables dans la protection de l’environnement antarctique et soutiendront une bourse conjointe pour parrainer un projet de recherche annuel sur l’Antarctique.

La France et l’Australie, qui ont été à l’origine en 1991 du Protocole au Traité sur l’Antarctique relatif à la protection de l’environnement, renforceront, au travers de cette médaille, leur rôle pilote sur les questions antarctiques.

## Coopération spatiale

La France et l’Australie continueront de coopérer dans les activités spatiales et d’observation de la terre en développant et renforçant des partenariats, notamment dans le cadre d’institutions dédiées.

Dans le domaine des changements climatiques, l’Australie continuera d’apporter son soutien aux activités conjointes, notamment les initiatives du Comité sur les satellites d’observation de la Terre qui aident à progresser dans la mise en œuvre de l’Accord de Paris.

Dans le domaine des utilisations durables de l’espace, la France et l’Australie étudieront les moyens de renforcer les discussions au niveau bilatéral et dans les enceintes multilatérales compétentes, notamment pour prévenir la prolifération de débris dans l’espace. Elles discuteront des perspectives concernant la connaissance de l’environnement spatial.

Elles étudieront également de nouvelles possibilités commerciales entre les secteurs spatiaux français et australien, notamment de nouveaux acteurs dans ce domaine.

## Partenariat sportif

La France et l’Australie encouragent la coopération bilatérale entre les institutions sportives dans les deux pays.

Dans le prolongement de la déclaration d’intention dans le domaine du sport signée le 21 septembre 2023, un nouveau partenariat sportif permettra d’échanger des savoir-faire dans l’organisation de grands événements sportifs, notamment ceux des entreprises françaises et australiennes, en matière d’infrastructures, de durabilité, de sécurité, de transport et d’événementiel, etc. Ces échanges s’inscrivent dans le contexte de l’organisation de la Coupe du monde de rugby et des Jeux olympiques et paralympiques par la France respectivement en 2023 et 2024, et par l’Australie en 2027 et 2032.

La France et l’Australie encouragent le sport comme moyen de progrès social et d’inclusion, en mettant l’accent sur l’égalité de genre, la santé, l’autonomisation des personnes en situation de handicap et le développement durable.